



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE CONSEIL DÉCISION

*Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)*

Décision N° CC-DEC-2025-002

29 janvier 2025

OBJET : MARCHÉ ACQUISITION D'UN PROGIciel DE GESTION DE LA RESTAURATION EN CONTRAT SOFTWARE AS A SERVICE (SaaS) POUR LA CUISINE DE PROXIMITÉ

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Le présent marché est un contrat de fourniture d'application hébergée par lequel le prestataire concède à l'utilisateur un droit d'utilisation des applications et logiciels qu'il héberge à l'utilisateur en contrepartie du paiement d'une redevance.

Le système doit notamment permettre de :

- Élaborer les menus accompagnés des allergènes correspondants
- Effectuer et de suivre les commandes fournisseurs
- Gérer les approvisionnements et les stocks
- Gérer par nature de produits et / ou par gamme de produits, la quantité à mettre en œuvre par école
- Faire ressortir les statistiques et les coûts
- Saisir le nombre et la qualité des convives notamment pendant les périodes de vacances scolaires

La prestation fournie intègre :

- La formation des utilisateurs
- Le paramétrage de l'outil à partir des informations fournies au prestataire :
 - Saisie intégrale et exclusive des produits au marché
 - Saisie intégrale et exclusive des fiches techniques de l'établissement
- La maintenance
- L'ensemble des mises à jour.

Vu la proposition de la Commission consultative réunie le 15 octobre 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20250129-DEC-2025-002-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2025
Publication : 03/02/2025

Le Président de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Concernant l'offre unique, d'attribuer le marché à l'entreprise ECO RESTAURATION pour un montant de :

Année 1 : Déploiement – Paramétrage – Maintenance – Formation pour un montant de 59 400 € HT

Années 2, 3 et 4 : Maintenance annuelle – Mise à jour pour un montant de 16 800 € HT / an

Soit un total de 109 800 € HT

ARTICLE 2 :

De signer les marchés correspondants.

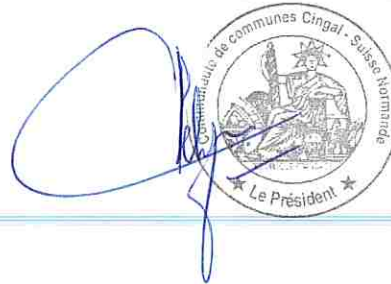
ARTICLE 3 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifiée exécutoire après transmission à
la Préfecture de CAEN et publication par
voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20250129-DEC-2025-002-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2025

Publication : 03/02/2025